Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 904

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JEUX OLYMPIQUES

Le cinquième référendum

(yi) A l'heure où les citoyens lausannois s'apprêtent à se prononcer sur le budget - en fait sur l'organisation même des Jeux olympiques d'hiver 1994, un article de Louis Burgener, paru dans la Revue économique et sociale de juillet 1972, nous rappelle qu'en 1969 quatre référendums ont eu lieu en Suisse sur la question d'une éventuelle candidature à l'organisation des Jeux d'hiver 1976. Résultat mitigé: les cantons du Valais et des Grisons disent oui, celui de Berne et la ville de Zurich disent non. Le Comité olympique suisse choisit de présenter la candidature de Sion/Valais au Comité international olympique, devant lequel elle échoue en mai 1970, au deuxième tour, avec une voix de plus à Denver; la ville de Colorado devait renoncer par la suite, laissant à Innsbruck le soin d'organiser à nouveau les Jeux de 1976, comme elle l'avait fait 12 ans plus tôt.

Deux oui, deux non

Les quatre référendums en question por-

tent tous sur la couverture du déficit envisagé. Ainsi, le 13 juillet 1969, le peuple valaisan accepte par 15 979 oui contre 7 279 non, un crédit cantonal de 10 millions de francs, destiné à compléter les 10,5 millions votés par le Conseil général sédunois et les 34 millions promis par la Confédération à une candidature suisse. Seules Martigny (ville) et Monthey (ville et district) refusent un projet qui concerne Sion et le Valais central, ainsi que les stations de Montana-Crans, Anzère, Thyon et Nendaz. Interlaken, déjà sur les rangs en 1969, présente alors un projet exigeant des garanties de déficit pour 5 millions de la part des communes (et des privés), 20 millions du canton et 30 millions de la Confédération. Là non plus, pas de problème au Grand conseil, mais le peuple cantonal stoppe l'opération le 26 octobre 1969, à la faible majorité de 49 625 non contre 46 586 oui. Le même jour, les citoyens d'Interlaken disent en revanche oui aux 2 millions demandés à leur ville.

Quant à la candidature de Zurich/ Schwytz, elle donne lieu au projet le plus coûteux avec une participation à fonds perdu de 45 millions de la ville en plus des garanties de déficits demandées à la Confédération (20 millions), aux deux cantons concernés (7 millions) et aux privés (5 millions). Le 2 novembre 1969, après une campagne virulente, les citoyens de la métropole refusent le projet, pourtant réduit de 45 à 25 millions par le Parlement communal, à l'écrasante majorité de 147 347 non (78%) contre 40 912 oui, avec une participation relativement élevée de 69,2%. Une semaine plus tard, soit le 9 novembre, le peuple des Grisons approuve nettement, par 15 704 oui contre 6 690 non, la candidature de St-Moritz, déjà organisatrice des jeux olympiques d'hiver 1928 et 1948. Le projet, très concentré géographiquement, prévoit toutes les épreuves dans un rayon de 3 km autour de la station engadinoise. Le budget n'en prévoit pas moins un découvert de 39 millions, à répartir entre la Confédération (28 millions), les Grisons (5 millions), la commune de St-Moritz (4 millions) et les privés (2 millions).

Moins d'Etat plus de pub et de TV

Par rapport à la candidature lausannoise, les projets de 1969 font apparaître des contrastes intéressants: tous quatre envisagent un déficit de l'ordre de 40 à 60 millions, alors que le projet lausannois prévoit un bénéfice, comme l'ont réalisé dans des conditions différentes les villes de Sarajevo et Calgary. Les quatre projets de 1969 peuvent compter sur un appui financier de la Confédération: Roger Bonvin, alors chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, avait déclaré, au nom du Conseil fédéral, que celui-ci envisageait un subside important (entre 17 et 40 millions de francs), sans compter un substantiel appui aux PTT et à la SSR pour l'organisation des télécommunications. Pour 1994, la Confédération a promis de fournir d'importantes prestations en nature (armée pour travaux de génie et tâches de sécurité), mais ne veut intervenir financièrement qu'en circonstances exceptionnelles (conflit armé, météo désastreuse, etc).

Enfin, les principales sources de financement ont changé, avec l'apparition de la Mondiovision, et donc des droits TV; par ailleurs les sponsors, très peu sollicités en 1969, sont appelés à jouer un rôle décisif à Lausanne; en moins de 20 ans donc, le business a pris pied dans le financement des Jeux olympiques, même si les athlètes ne portent pas le nom, mais seulement la couleur de «leur» marque (Zurbriggen en orange-Kodak, Grünenfelder en tricolore de l'Helvétia Assurances).

EN BREF

Entre 1890 et 1897, Rosa Luxembourg a étudié l'économie à l'Université de Zurich où elle a obtenu le doctorat. Une plaque commémorative a été apposée vendredi dernier au 47 de la Plattenstrasse, avec cette citation: «La liberté, c'est toujours la liberté de ceux qui pensent autrement».

Le Comité d'initiative pour la sauvegarde de Rothenthurm peut se vanter d'avoir signé le neuvième succès d'une initiative populaire depuis 1891. Mais les victoires coûtent cher: le déficit se monte à près de 200 000 francs. Un premier appel a permis de récolter plus de 90 000 francs. Reste à couvrir une ardoise de 100 000 francs environ (Rothenthurm Initiative, 6418 Rothenthurm, CCP 60-1716-1).

Un cours de français pour maîtres primaires zurichois désireux de se familiariser avec notre langue aura lieu du 11 au 22 juillet à Leysin. Il y aura un enseignement chaque matin et l'après-midi sera consacré à des contacts avec la population et à des activités de vacances.

Ciba-Geigy a désigné un chef de service «EC Affairs» pour traiter toutes les questions touchant aux relations de Cigy avec la Communauté européenne.